



Le 16 décembre 2021

La Région et Territoire d'Énergie Normandie s'engagent en faveur de la transition énergétique normande

Hervé Morin, Président de la Région Normandie, Catherine Gourney-Leconte, Présidente 2021 du Territoire d'Énergie Normandie et du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, Xavier Hubert, Président du Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure, Jean-Claude Braud, Président du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche, Philippe Auvray, Président du Territoire d'Énergie Orne, et Cécile Sineau-Patry, Présidente du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, étaient réunis, ce jour à l'Abbaye-aux-Dames à Caen pour acter ensemble les axes de leur coopération future en faveur de la transition énergétique normande. Après la signature d'un premier accord de partenariat sur la période 2019-2021, ce nouvel engagement pour la période 2022-2026 formalise la volonté de la Région et des syndicats d'énergie normands de renforcer leurs actions communes sur cette thématique.

« La première convention que nous avons signée pour la période 2019-2021 avec Territoire d'Énergie Normandie a permis de mettre en convergence l'action de la Région et des 5 syndicats d'énergie normands et de réellement faire progresser le développement des EnR, la mobilité durable ainsi que les stratégies territoriales de transition énergétique. Sur ces trois ans, c'est un montant total d'investissement de 74,6 millions d'euros qui a été investi par la Région, l'Europe et les syndicats d'énergie dans le cadre de cette convention ! Le nouvel accord de partenariat que nous signons aujourd'hui doit nous permettre de pérenniser et de renforcer cette dynamique. Les 4 axes de travail que nous nous fixons sont fondamentaux pour atteindre les objectifs du SRADDET normand, qui traduisent eux-mêmes les grands objectifs que nous poursuivons pour répondre aux enjeux soulevés par le GIEC Normand que nous avons créé fin 2019. La réduction des émissions de gaz à effet de serre, donc des consommations énergétiques, ainsi que le développement des EnR aux côtés du développement de l'électricité d'origine nucléaire, sont absolument nécessaires si nous voulons être au rendez-vous de la limitation du réchauffement global sous les 2°C » a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

L'accord de partenariat 2022-2026 entre la Région et Territoire d'Énergie Normandie s'articule autour des 4 axes de travail suivants :

- **Animer, informer et accompagner les territoires dans leur transition énergétique**, à travers notamment la mobilisation des élus locaux sur les sujets de la transition énergétique et les orientations de la Région, le développement du conseil et de l'expertise aux collectivités en matière d'énergie renouvelable et de sobriété et d'efficacité énergétique du patrimoine public.

- **Développer les actions de sobriété et d'efficacité énergétique :**
 - Soutien aux démarches territoriales et stratégiques menées par les intercommunalités en faveur de la rénovation énergétique performante du patrimoine public (financement des audits groupés, des schémas directeurs immobiliers) ;
 - Favoriser la rénovation énergétique du patrimoine public en accompagnant notamment les communes dans la mise en œuvre des objectifs du dispositif Eco-Energie Tertiaire (identification des bâtiments à rénover, remontée des données sur la plateforme OPERAT, accompagnement à l'élaboration de plans d'actions) ou en impulsant des programmes de rénovation auprès des collectivités.

- **Encourager la production d'énergies renouvelables,** grâce notamment au développement des services d'ingénierie, de conseil et d'expertise à destination des collectivités, le soutien à la mise en œuvre des projets (identification des gisements mobilisables, financement, portage de la maîtrise d'ouvrage, exploitation, etc...) ;

- **Développer les mobilités bas-carbone en Normandie.**
 - Evaluation du déploiement du réseau d'IRVE en Normandie ;
 - Encourager l'approche multi-énergies des stations de recharge bas carbone et développer les flottes d'utilisateurs de ces stations ;
 - Travailler au développement simultané et coordonné des infrastructures de recharge bas carbone en adéquation avec des quotas de cars GNV/bioGNV ou hydrogène dans les appels d'offres de transport scolaire et interurbain initiés par la Région, soutenir le développement de ces infrastructures ;
 - Soutenir l'acquisition et installation de stations de recharge hydrogène, bioGNV, multiénergies.

Chiffres clés de l'accord de coopération 2019-2021

Sur les 3 ans de la précédente convention, les 3 acteurs Région, autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) et Europe ont consenti un investissement d'un montant total de **74.6 millions d'euros : 56 % par les syndicats d'énergie, 33% par l'Europe-FEDER et FEADER, 11% par la Région.**

Type de projets	Nombre de projets	Montant financement en k€	
		AODE	Région / Europe
Efficacité et sobriété énergétique du patrimoine public	53 691	19 460	5 108
Electricité renouvelable	92	12 186	1 496
Chaleur renouvelable	149	4 709	24 030
Mobilité bas-carbone	59	5 363	2 255
Total	53 991	41 718	32 889

Contact presse :

Charlotte Chanteloup - 06 42 08 11 68 - charlotte.chanteloup@normandie.fr